



RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022

Ecole St Pierre - 7 et 9 rue du Refuge - 44000 Nantes-
Tél.02.40.47.98.10 stpierrecole@wanadoo.fr Site : <http://stpierre-nantes.fr>

Nous revenons aux horaires habituels pour cette nouvelle rentrée scolaire, toutefois cette circulaire peut évoluer en fonction de la situation Covid et des directives ministérielles.

La rentrée aura lieu le Jeudi 2 septembre 2021 :
à 8h30 pour les classes primaires
à 9h00 pour les classes maternelles (le 1^{er} jour seulement)

A partir de 8h45, l'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) vous invite à un café de bienvenue (Salle rez-de-chaussée ou sur la cour des maternelles) sauf si mesures Covid.

ACCUEIL DU MATIN de 7h45 à 8h20 (dès le vendredi 4 septembre 2021)

L'accueil périscolaire du matin a lieu tous les jours. Ce service est gratuit.
L'entrée se fait au 9 rue du Refuge par le petit portail de la maternelle.

HORAIRES DES COURS

Les enfants auront classe **4 jours par semaine** : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.
L'école est fermée le mercredi et le samedi.

Les horaires de classe pour tous les élèves de la maternelle et du primaire :

Matin : 8h30-11h45

Après midi : 13h45-16h45

Les portails ouvrent 10 minutes avant la classe et ferment 10 minutes après à la fin des cours.

Il est impératif de respecter ces horaires pour que les enseignants puissent commencer leur travail avec l'ensemble des enfants.

Activités Pédagogiques Complémentaires : de 11h45 à 12h15 ou de 13h15 à 13h45.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES (Nantes est en zone B)

	Fin des cours (après la classe)	Reprise des cours (le matin)
Rentrée des élèves		Jeudi 2 septembre 2021
Toussaint	Vendredi 22 octobre 2021	Lundi 8 novembre 2021
Noël	Vendredi 17 décembre 2021	Lundi 3 janvier 2022
Hiver	Vendredi 4 février 2022	Lundi 21 février 2022
Printemps	Vendredi 8 avril 2022	Lundi 25 avril 2022
Pont de l'Ascension	Mardi 24 mai 2022	Lundi 30 mai 2022
Début des vacances d'été	Mardi 5 juillet 2022(*)	

(*) Fin de l'année à l'école Saint Pierre le 5 juillet (et non le 7 juil) car nous aurons 2 samedis matins de classe. Les dates vous seront communiquées au mois de septembre.

ORGANISATION

Toutes les classes sont regroupées dans le même bâtiment à des étages différents au n° 7 et 9 rue du Refuge et les élèves disposent de **deux cours séparés** (une cour Primaire au n° 7 et une cour Maternelle au n° 9).

- **4 classes de maternelle** se trouvent au rez-de-chaussée du bâtiment.

L'entrée se fait par le petit portail au **9 rue du Refuge**.

- **7 classes du primaire** se trouvent au 2^{ème} et 3^{ème} étage du bâtiment.

L'entrée se fait par le grand portail au **7 rue du Refuge**.

- **La Direction, le secrétariat et la cantine** se trouvent au **1^{er} étage**.

Vous y accédez *par la cour des primaires* 7 rue du Refuge en prenant la première porte vitrée à droite (ouvert au moment des rentrées et sorties des élèves)

ou par l'entrée au **1 rue d'Aguesseau**, sonner à l'**interphone** quand les portails sont fermés.

En cas de rendez-vous, présentez-vous au n° 1 rue d'Aguesseau et demandez l'ouverture à l'interphone (en donnant votre nom).

NOUVELLE RÉPARTITION PÉDAGOGIQUE pour l'année scolaire 2021/2022

Maternelle

PS/MS/GSA	Armelle TACET (ou suppléante) et Annabelle PRUD'HOMME (Asem)
PS/MS/GSB	Marion CHUSSEAU et Anita ROBERT (Asem)
PS/MS/GSC	Chrystèle MARSAIS et Samia ARAR (Asem)
PS/MS/GSD	Delphine MAIRE et Sylvie VALLEE (Asem)

Primaire

CP	Emmanuelle MONNIER
CP/CE1	Jeanne KAEPPELIN-SAHUC
CE1/CE2	Anne-Laure MACE
CE2	Mathilde DURAND
CM1	En cours d'affectation
CM1/CM2	Stéphanie GARNIER
CM2	Jean-Baptiste LUCAS et Carole COLLINOT

Enseignant spécialisé : Claire BIHAN

Chef d'établissement : Jean-Baptiste LUCAS

Secrétaire comptable de l'école : Valérie CHAPEAU

Agent de service et d'entretien : Brigitte COUILLANDEAU et Madina MADAYEVA

Agent de restauration de la Sodexo : Brigitte LABBE

Surveillante : Joséphine PORTIER

RESTAURATION (voir le document sur les tarifs 2021/2022)

Depuis septembre 2020, l'école est dotée d'une nouvelle cantine !

Avec le concert de l'OGEC Saint Pierre, notre école bénéficie d'une « nouvelle cantine » pour optimiser l'accueil de vos enfants dans un environnement sûr et chaleureux pour apprendre et grandir.

Notre conviction :

L'épanouissement et la bonne santé des enfants participent directement à leur réussite scolaire !

L'équilibre alimentaire des jeunes élèves est plus que jamais un sujet prioritaire. En partenariat avec la **Sodexo**, la cantine de l'école Saint Pierre assure à vos enfants **une alimentation variée et équilibrée** nécessaire à leur développement. **Les menus sont validés par des nutritionnistes** pour une alimentation de qualité. **A partir du CE1, la cantine propose un parcours « semi-liberté »** permettant à chaque élève de gagner en responsabilité sur le choix des plats proposés et limiter le gaspillage. Les élèves sont encadrés afin de les accompagner dans cet apprentissage.

Les horaires :

- de 11h45 à 13h00 : élèves de PS et MS

- de 11h45 à 13h00 : élèves de GS et CP

- de 11h45 à 13h15 (Plusieurs services sont organisés). Elèves de **CE1, CE2, CM1 et CM2** :

L'organisation :

-**Pour les enfants de maternelle** : les parents signaleront la présence de leur enfant à la cantine auprès de l'enseignant le matin même.

-**Tous les matins au primaire**, les enseignants se chargent de relever le nombre de rationnaires par classe.

-Si l'enfant n'est pas demi-pensionnaire, vous devez lui fournir un ticket acheté au préalable au secrétariat.

PERISCOLAIRE (voir le document sur les tarifs 2021/2022)

En primaire (16h45 – 18h30):

Etude dirigée de **16h45 à 17h45** : A partir de 17h45, les élèves du primaire vont dans la salle de garderie.

Garderie de **17h45 à 18h30** : Les parents peuvent récupérer leur(s) enfant(s) par la cour de la maternelle.

En maternelle (16h45-18h30) :

Les parents peuvent récupérer leur(s) enfant(s) à n'importe quelle heure dans la salle de garderie ou dans la cour en passant par le petit portail des maternelles du n° 9 rue du Refuge. **Dernier délai 18h30.**

ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES :

Les informations sont accessibles sur le site de l'école dans la rubrique « extra scolaire ».

Les horaires sont de 17h00 à 17h45 et de 17h45 à 18h15 30.

Contact par mail si besoin : extrasco.stpierrecole@gmail.com

INFORMATIONS DIVERSES

Pour les « nouveaux élèves »

- Nous vous remercions de transmettre rapidement au secrétariat le **certificat de radiation et le livret scolaire** de l'école précédente.
- **Pour les nouveaux élèves de maternelle** : rencontre parents/enfants/enseignante dans la classe le mercredi 1^{er} septembre de 16 h à 17 h

Absences des enfants sur temps scolaires

- **En cas d'absence de votre enfant le jour de la rentrée** : Il est impératif de le signaler par courrier et d'indiquer sommairement la raison de celle-ci avant le mardi 30 août 2021.
- **Absences (maladies, fête de famille)** : Vous devez impérativement nous signaler l'absence de votre enfant le jour même de l'absence, avant 9h30 et ce, même en maternelle !

En inscrivant votre enfant à l'école, vous passez un contrat avec nous et vous vous engagez à le scolariser régulièrement. L'inspecteur peut nous demander des comptes quant aux absences non justifiées des enfants... Aussi, n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur de l'école au **02.40.47.98.10** ou envoyer **un mail** en précisant bien **le nom, prénom, classe de l'enfant et le nom de l'enseignant**.

Contact mail : stpierrecole@wanadoo.fr

A son retour, l'enfant doit obligatoirement rapporter un bulletin d'absence, notifiant la raison de l'absence, même en maternelle : ils sont joints au dossier. N'hésitez pas à nous redemander une feuille si vous n'en avez plus !

- **Absences exceptionnelles** : **Une demande d'autorisation d'absence** doit être transmise par écrit à l'inspecteur sous couvert du chef d'établissement de l'école pour toute absence (pour convenance personnel) autre que maladie. (cf coupon bulletin d'absence)

Contact mail : stpierrecole@wanadoo.fr

Prise de médicaments

La prise de médicaments n'est pas autorisée à l'école.

Si toutefois l'état de santé de votre enfant nécessitait une prise de médicament occasionnelle ou régulière (Ventoline par exemple), nous vous demandons de nous en informer le plus tôt possible, ou dans le courant de l'année si le problème survenait plus tard.

Votre médecin traitant devra établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui sera ensuite visé par le médecin scolaire ou le médecin de PMI selon l'âge de l'enfant. Ce document est **obligatoire** pour nous permettre de donner le traitement à l'enfant.

Vêtements

Tout doit être marqué : une simple inscription au crayon sur l'étiquette suffit...en la renouvelant de temps en temps si besoin. Nous nous efforçons de responsabiliser les enfants et de leur faire prendre soin de leurs affaires mais malgré tout, des pertes peuvent avoir lieu. Un vêtement marqué sera plus facilement retrouvé.